



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 14 JUIN 2022 À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GAÉTAN BÉLANGER, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- JEAN-CLAUDE GIROUX, représentant de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES GIROUX, PRÉFET SUPPLÉANT, EN L'ABSENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet suppléant souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 juin 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2022
4. RENCONTRE
 - 4.1 Fondation de l'environnement et de la culture de Montmagny – Mme Nathalie Cloutier
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Session du 13 septembre 2022
 - 5.2 Stratégie de marketing territorial
 - 5.2.1 Lancement
 - 5.2.2 Promotion

2022-06-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2.3 Vidéo
- 5.3 Fonds COVID-19
- 5.4 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.4.1 Lettre de la Fondation Richelieu et dôme amovible
 - 5.4.2 Incident
- 5.5 Communication avec les responsables de la gouvernance
- 5.6 Demande d'extension du dépôt des rôles avant le 1^{er} novembre 2022
- 5.7 Appui à un programme universitaire en médecine vétérinaire à La Pocatière
- 5.8 Planification finale en besoins d'espaces du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2023-2033
- 5.9 MAMH-DRCA - Annonce du report de l'exercice de révision de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
- 5.10 Prix du Conseil québécois du patrimoine vivant au Carrefour mondial de l'accordéon
- 5.11 Demande de prolongation de la mise à jour de la politique familiale
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny - Clôtures - Chemin des Cascades et 6^e Avenue
 - 6.1.2 Ville de Montmagny – Agrandissement – Zone Rb-133
 - 6.1.3 Autres
 - 6.2 Aide financière – PIIRL
 - 6.2.1 Critères de sélection des chemins admissibles
 - 6.2.2 Cartographie des sections de routes admissibles
 - 6.2.3 Devis pour demandes de soumissions auprès de firmes
 - 6.3 Transport collectif et adapté
 - 6.3.1 Demande d'aide financière 2022 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2
 - 6.3.2 Demande d'aide financière 2022 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2.2.2
 - 6.3.3 Service de transport adapté
 - 6.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 - 6.5 Fonds région ruralité - Volet 2
 - 6.6 Projets de parc éolien
 - 6.6.1 Conformité
 - 6.6.2 Démarches à suivre
 - 6.6.3 Véhicule juridique de l'Alliance
 - 6.6.4 Signature des conventions de paiements fermes
 - 6.6.5 Appui de projets éoliens de l'Alliance de l'Est
 - 6.7 Érablières en terres publiques
 - 6.8 Barrage de la rivière du Moulin
 - 6.9 Atelier agricole
 - 6.9.1 Terrain
 - 6.9.2 Logo
 - 6.9.3 Site Internet
 - 6.10 Érosion à Montmagny
 - 6.11 Nos milieux de vie en action
 - 6.12 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Ristourne MMQ
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2022
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 juin 2022
 - 8.3 État au 31 décembre 2021
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

9. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 9.1 Keolis – Transport interurbain
10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Tournoi de golf de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

Suivi du procès-verbal :

- 1) Dossier Pellicule de plastique balle ronde

Des invitations ont eu lieu afin de faire des présentations publiques du service offert en mai dernier. La démonstration s'est effectuée via des agriculteurs des régions de Montmagny et L'Islet. Quelques élus y ont participé également ainsi que des représentants de l'UPA et du monde agricole.

On propose donc de tenir des rencontres afin de discuter du dossier en vue de faciliter l'adhésion des agriculteurs au service de récupération.

- 2) Poste de directrice générale adjointe – Poste de relève

La directrice générale informe le conseil que Mme Larouche a décliné l'offre d'emploi car une autre opportunité s'est offerte.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 **FONDATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CULTURE DE MONTMAGNY – MADAME NATHALIE CLOUTIER**

Rencontre avec M. Donald Veilleux, président, et Mme Nathalie Cloutier (via le Web).

Explications concernant le transfert et que c'est un OBNL qui aura comme mission l'environnement et la culture, en plus d'être un organisme de charité.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 **SESSION DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Pour faire suite à la demande du conseil de rencontrer les employés, et ce, juste avant que débute la pandémie, nous vous proposons un 4 à 6 le 14 septembre prochain. On aimerait faire l'événement au nouveau Pavillon communautaire Espace citoyen de la Ville de Montmagny.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Il y aurait une partie formelle pour présenter les services, et une partie informelle, pour échanger.

Le tout avec une visite des lieux et un petit goûter.

De plus, un lac-à-l'épaule est proposé au Conseil de la MRC de Montmagny en septembre et une date sera soumise pour approbation.

5.2 STRATÉGIE MARKETING TERRITORIAL
5.2.1 LANCEMENT

Le lancement de la stratégie a pu s'effectuer tel que prévu le 2 juin dernier.

Le conseil prend acte du dépôt « session tenante » du coût total investi par la MRC de Montmagny pour la stratégie de marketing territorial (incluant la promotion et la vidéo) jusqu'à maintenant.

5.2.2 PROMOTION

Un plan de promotion pour les prochaines semaines a été déposé pour une somme de 67 000 \$ afin de promouvoir la région et le concours.

Aussi, d'autres déclinaisons à venir afin de positionner le milieu au cours des deux prochaines années.

5.2.3 VIDÉO

Une vidéo professionnelle a été réalisée et on espère qu'elle sera encore une fois un élément distinctif par rapport à ce qui se fait ailleurs afin de bien positionner la région.

5.3 FONDS COVID-19

CONSIDÉRANT le fonds COVID-19;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la nouvelle répartition soit la suivante :

ITEM	1re version	AJUSTEMENT	Proposition
1 MRC : Informatique et bâtiment	300 000,00 \$	(50 000,00 \$)	250 000,00 \$
2 Archivage : MRC et Municipalités	100 000,00 \$	(75 000,00 \$)	25 000,00 \$
3 Impact sur les entreprises	100 000,00 \$		100 000,00 \$
4 Les jeunes : persévérance et pratique	150 000,00 \$	50 000,00 \$	200 000,00 \$
5 Impact sur le milieu	144 505,00 \$	55 000,00 \$	199 505,00 \$
	794 505,00 \$		
PROMOTION CHÈVRE ET LE CHOU		20 000,00 \$	20 000,00 \$
			794 505,00 \$

ADOPTÉ

2022-06-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.4 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.4.1 LETTRE DE LA FONDATION RICHELIEU ET DÔME AMOVIBLE

Voir en pièce jointe l'implication proposée par la Fondation Richelieu.

La fondation lie son implication au projet de dôme. On espère que le projet sera retenu également car il est complémentaire et optimise les anciens espaces à reconvertir.

5.4.2 INCIDENT

La direction générale informe le conseil d'un incident survenu en amont de la conférence de presse du 30 mai dernier.

À titre d'employeur, la MRC ne peut tolérer certains comportements. La MRC a une politique de harcèlement adoptée en 2018 ainsi qu'un code d'éthique qui régit les interactions et des actions ont été prises en ce sens.

5.5 COMMUNICATION AVEC LES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE

Document déposé par le vérificateur à l'attention des élus.

La vérification a eu lieu dans la semaine du 23 mai dernier.

5.6 DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DES RÔLES AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2022

- CONSIDÉRANT que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept rôles d'évaluation prévus pour 2023 pour les municipalités suivantes:
 - Isle-aux-Grues
 - Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - Berthier-sur-Mer
 - Lac-Frontière
 - Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - Cap-Saint-Ignace
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

2022-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2022, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Isle-aux-Grues
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Berthier-sur-Mer
- Lac-Frontière
- Sainte-Lucie-de-Beauregard
- Cap-Saint-Ignace

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

5.7 APPUI À UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À LA POCATIÈRE

- CONSIDÉRANT la proposition reçue en appui au programme universitaire en médecine vétérinaire à La Pocatière;
- CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le développement des régions rurales;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la Ville de La Pocatière et demande au gouvernement du Québec et à l'UQAR que le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire sous l'égide de l'Université du Québec à Rimouski.

ADOPTÉ

5.8 PLANIFICATION FINALE EN BESOINS D'ESPACES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2023-2033

La MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Municipalité de St-Anselme ont signifié leur appui suite à la consultation en lien avec la planification des projets en immobilisation, notamment en ce qui concerne le projet de complexe culturel et sportif en santé durable inscrit au programme du CSSCS.

5.9 MAMH-DRC – ANNONCE DU REPORT DE L'EXERCICE DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Dépôt de la correspondance annonçant le report, pour information.

2022-06-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.10 PRIX DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON

CONSIDÉRANT qu'un seul projet a été primé à l'échelle du Québec sur 130 projets déposés et que c'est le Carrefour mondial de l'accordéon qui a été l'organisme honoré;

2022-06-06

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny félicite les membres du conseil d'administration ainsi que la direction du Carrefour mondial de l'accordéon pour le prix CQPV 2022 pour son projet « À la découverte de l'accordéon diatonique » - Ateliers jeunesse 7-12 ans – visant à faire découvrir le savoir-faire des facteurs d'accordéons, objet du patrimoine immatériel québécois, auprès des jeunes d'âge scolaire.

QUE le Conseil de la MRC de souligne plus particulièrement que le projet a retenu l'attention du jury du CQPV pour son action de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine immatériel, notamment la fabrication de l'accordéon diatonique et sa transmission du répertoire instrumental. L'impact auprès des jeunes, auprès de la communauté, la formation d'une relève et la qualité du dossier présenté ont également été des éléments décisifs. Le projet du Carrefour mondial de l'accordéon a su se démarquer parmi un vaste ensemble, notamment grâce à la rigueur de sa démarche.

Une lettre sera expédiée à cet effet.

ADOPTÉ

5.11 DEMANDE DE PROLONGATION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :
 - à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
 - à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny ne pourra réaliser la démarche dans les temps convenues en raison de la difficulté à recruter des bénévoles pour former le comité famille et tenir des rencontres, compte tenu de la situation de pandémie;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;



No de résolution
ou annotation

2022-06-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite prolonger la période de mise à jour de sa politique familiale jusqu'en décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à signer, au nom de la MRC de Montmagny, la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY – CLÔTURES – CHEMIN DES CASCADES ET 6^E AVENUE

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la dérogation mineure visant à autoriser une clôture dont la hauteur serait supérieure à la réglementation en vigueur dans une zone de contrainte située dans le secteur de la rue des Cascades et de la 6^e Avenue.

QUE la dérogation est conforme au schéma d'aménagement, aux RCI en vigueur et au document complémentaire.

ADOPTÉ

6.1.2 VILLE DE MONTMAGNY – AGRANDISSEMENT – ZONE Rb-133

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour l'agrandissement de la zone Rb-133 afin de permettre des jumelés d'un étage dans un secteur faisant présentement partie de la zone Rb-134.

QUE la dérogation est conforme au schéma d'aménagement, aux RCI en vigueur et au document complémentaire.

ADOPTÉ

2022-06-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.1.3 AUTRES

Aucune autre demande déposée.

6.2 AIDE FINANCIÈRE - PIIRL

6.2.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DES CHEMINS ADMISSIBLES

Le coordonnateur à l'Aménagement et au Développement des collectivités présente les critères établis qui permettent de déterminer quels sont les chemins municipaux qui feront l'objet du PIIRL.

RAPPEL DES CRITÈRES DE SÉLECTION DU PIIRL:

- Chemin local de classe 1 et 2 reconnu par le MTQ;
- Chemin hors périmètre d'urbanisation;
- Lien intermunicipal;
- Accès au réseau routier supérieur;
- Accès à un site touristique ou chemin reconnu comme infrastructure touristique;
- Accès à un site industriel ou agricole d'importance régionale;
- Accès à un poste de douane;
- Ouvert à l'année.

Note : les segments de chemin doivent être complets et les routes intermunicipales qui n'ont pas d'alternative à proximité sont privilégiées.

6.2.2 CARTOGRAPHIE DES SECTIONS DE ROUTES ADMISSIBLES

La carte des chemins répondant aux critères et proposée pour faire l'objet du prochain PIIRL sera présentée lors de la rencontre.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte la cartographie illustrant les chemins reconnus pour faire le « PIIRL 2 » et que des demandes de propositions soient faites en respect d'un devis élaboré afin d'octroyer le mandat de réalisation du plan et des osculations.

ADOPTÉ

6.2.3 DEVIS POUR DEMANDES DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE FIRMES

Le devis pour faire un appel de dépôt de soumission est en rédaction (M. Jonathan Proulx et Mme Catherine Plante).

Différence avec le premier PIIRL : Tout le réseau ausculté et livrable sera plus facile à lire pour ceux qui auront à l'utiliser.

2022-06-10



No de résolution
ou annotation

2022-06-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

6.3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate l'organisme TCA à agir à titre d'organisme mandaté pour offrir le service en transport collectif sur tout le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny dépose, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif en milieu rural, une demande d'aide financière de 225 000 \$ au ministère des Transports du Québec pour 2022.

QUE la MRC de Montmagny a réalisé 14 408 déplacements en 2021 et qu'elle prévoit en effectuer plus de 20 000 en 2022.

QUE la MRC de Montmagny atteste au MTQ l'adoption du *Plan de développement* du Transport collectif de la MRC de Montmagny (TCA) pour l'année 2022.

QUE la MRC de Montmagny prévoit des revenus de 331 000 \$ et des dépenses de 331 000 \$ pour l'exercice 2022.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à obtenir une contribution des usagers de 80 000 \$.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à contribuer pour une somme de 5 000 \$.

QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires dûment approuvées et que les états financiers viendront les supporter.

QUE la MRC de Montmagny est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19.

QUE tout ajustement ultérieur auquel la MRC de Montmagny pourrait avoir droit pour l'année 2022 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2022.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif et de signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny s'engage à transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

6.3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2.2.2

2022-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, dans une volonté d'optimiser les ressources en transport collectif et adapté sur son territoire, dépose, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif en milieu rural, volet 2.2.2, une demande d'aide financière de 20 000 \$ au ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'une étude sur un rapprochement des deux organismes offrant du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Montmagny, soit les organismes Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) et Transbéliment.

QUE la MRC de Montmagny souhaite, par cette étude, profiter d'une mise en commun des ressources humaines, techniques et financières de ces deux organismes afin de bonifier l'offre en service de transport collectif et adapté sur son territoire, notamment pour les travailleurs, étudiants et entreprises.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à contribuer pour une somme de 5 000 \$.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif et de signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

6.3.3 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, en plus d'offrir un transport collectif sur l'ensemble du territoire, offre les services de transport adapté régional pour le territoire de huit municipalités du secteur Sud (Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire);

2022-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme au ministère des Transports sa participation comme organisme mandataire pour le service de transport adapté pour la partie Sud de son territoire (Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire) et le lien avec le centre de service régional que constitue Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny désigne Transport collectif de la MRC de Montmagny comme organisme délégué pour offrir ce service pour l'année 2022.

QUE la MRC de Montmagny a adopté la grille tarifaire 2022, soit de 6 \$ pour les personnes entre 18 et 59 ans et 5 \$ pour les étudiants et les personnes de 60 ans et plus.

QUE Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny a effectué 1 056 transports adaptés en 2021 et qu'il prévoit en effectuer 1 200 en 2022.

QUE la MRC de Montmagny accepte les prévisions budgétaires du transport de service adapté déposées par l'organisme délégué pour 2022, soit des produits de 132 700 \$ et des charges de 132 700 \$.

QUE la MRC de Montmagny adopte le *Plan de transport et de développement des services* en transport adapté pour 2022.

QUE la MRC de Montmagny a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le *Plan de transport et de développement des services 2022*.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service la somme de 30 000 \$, tel que prévu à son budget.

QUE la MRC de Montmagny est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19.

QUE la MRC de Montmagny confirme au ministère des Transports du Québec son engagement de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 85 700 \$ dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté – Volet 1*, pour l'année 2022.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter à cette subvention de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, s'il y a lieu.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport adapté et à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

Rappel de l'importance d'utiliser les sommes réservées pour les projets déposés. À défaut de réaliser les projets dans une municipalité, on peut procéder à une redistribution des sommes réservées à la MRC.

6.5 FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2

Le comité de suivi recommande le financement de projets étudiés préalablement à la rencontre du conseil.

Projet 1 : Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud – Cuisine communautaire

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
PROJET : # 18055-2022-06-1 « Cuisine communautaire »

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 22 350 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 73 088,10 \$.

ADOPTÉ

Projet 2 : Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Embellissement

PROMOTEUR : Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
PROJET : # 18035-2022-06-1 « Projet d'embellissement et d'amélioration de la sécurité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Enseignes et panneaux »

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 28 900 \$ à la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

2022-06-14

2022-06-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 36 166.72 \$.

ADOPTÉ

Projet 3 : Projets régionaux – Entre ciel et marée

PROMOTEUR : Corporation Entre ciel et marée

PROJET : # REG-2022-06-02 « Explorons le système solaire »

2022-06-16

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 7 250 \$ à la Corporation Entre ciel et marée, via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 9 851 \$.

ADOPTÉ

Projet 4 : Parc des Appalaches – Sites du parc

PROMOTEUR : Parc régional des Appalaches

PROJET : # REG-2022-06-03 « Phase 2 – Bonification des hébergements et des activités du Parc des Appalaches »

2022-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 57 193 \$ au Parc régional des Appalaches via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 71 491 \$.

ADOPTÉ

Projet 5 : Transport collectif

PROMOTEUR : Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA)

PROJET : # REG-2022-06-04 « Étude concernant le circuit est-ouest et ressource pour assurer la relève au TCA »

2022-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT

APPUYÉ PAR : MME CHANTAL BLANCHET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 49 816 \$ au Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA), via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 87 270 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Projet 6 : Sauver l'état naturel du lac

PROMOTEUR : Municipalité de Lac-Frontière, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
PROJET : # REG-2022-06-05 « Aménagement de stations de nettoyage - Protection du lac et de la rivière des espèces aquatiques envahissantes »

2022-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 52 198 \$ à la Municipalité de Lac-Frontière via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 108 199 \$.

ADOPTÉ

Projet 7 : Ateliers culinaires – Terrains de jeux

PROMOTEUR : MRC de Montmagny
PROJET : # REG-2022-06-06 « Projet pilote d'activités culinaires »

2022-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 8 345 \$ au projet de la MRC de Montmagny via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 10 775 \$.

ADOPTÉ

6.6 PROJETS DE PARC ÉOLIEN

6.6.1 CONFORMITÉ PROJETS

Projet de parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy

Conformité des baux sur les terres de l'État.

2022-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à la traversée de fils enfouis pour le raccordement du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire du domaine de l'État entre Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny recommande le passage de cette ligne de raccordement du côté Ouest de la Route 283 pour la partie située au nord de la route Rexfor, et ce, dans le but :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2022-06-22

- d'éviter le déboisement de la forêt aux abords des infrastructures du Parc des Appalaches (sentiers de l'Inconnu); et
- d'éviter une aire candidate pour la mise en place d'une réserve de biodiversité au nord de la route Rexfor.

ADOPTÉ

Conformité du projet de parc éolien déposé par Kruger.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et à l'obtention de la documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de Parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy conforme à ses documents de planification (schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny s'engage à la demande du promoteur, à procéder avant les dates de livraison du projet, à un processus de modification réglementaire pour diverses clauses permettant ainsi une meilleure intégration du projet au milieu.

QUE la MRC de Montmagny propose le passage de la ligne de raccordement souterraine prévue à l'ouest de la Route 283 dans la partie des terres publiques située au nord de la route Rexfor à Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie Kruger et ses partenaires dans le projet de mise en place d'un parc éolien dans la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy de la présente résolution.

ADOPTÉ

Projet du parc éolien de la forêt domaniale

Conformité des baux sur les terres de l'État.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à l'utilisation des terres publiques tel que proposé par la compagnie EDF dans le projet de « Parc éolien de la Forêt domaniale »

ADOPTÉ

Conformité du projet de parc éolien déposé par EDF.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

2022-06-24



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et obtention de la documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de « Parc éolien de la Forêt domaniale » conforme à ses documents de planification (schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny s'engage, à la demande du promoteur, à procéder avant les dates de livraison du projet, à un processus de modification réglementaire pour diverses clauses permettant ainsi une meilleure intégration du projet au milieu.

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie EDF et ses partenaires dans le projet de mise en place du « Parc éolien de la Forêt domaniale » de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.6.2 DÉMARCHES À SUIVRE

Le comité technique fera l'analyse de tous les projets déposés sur le territoire de l'Alliance et chaque MRC aura à adopter des résolutions d'appui aux projets retenus par le comité technique.

Cette recommandation sera faite à la MRC le 21 juin prochain pour approbation et appui lors d'une séance du Conseil de la MRC.

6.6.3 VÉHICULE JURIDIQUE DE L'ALLIANCE

L'Alliance est à préparer le véhicule juridique du partenariat.

6.6.4 SIGNATURES DES CONVENTIONS DE PAIEMENTS FERMES

Reporté au 21 juin 2022.

6.6.5 APPUI DES PROJETS ÉOLIENS DE L'ALLIANCE DE L'EST

Reporté au 21 juin 2022.

6.7 ÉRABLIÈRES EN TERRES PUBLIQUES

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a évalué les possibilités d'agrandissement de superficies destinées à la production acéricole sur les terres publiques et demande à la MRC son opinion sur la compatibilité de ces agrandissements avec ses documents de planification et projets.

Suite à l'analyse de ces projets (plus de douze sites), on constate qu'à quatre occasions ces projets de développement d'exploitation d'érablières sont contigus à des infrastructures du Parc des Appalaches (un à Saint-Paul-de-Montminy, deux à Saint-Fabien-de-Panet et un à Sainte-Lucie-de-Beauregard). Aussi, la région fait



No de résolution
ou annotation

2022-06-XX

24A

mfd

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

l'objet d'une réflexion sur la mise en place de nouvelles réserves de biodiversité (Lac Talon, Mont Sugar Loaf, Sentiers de l'Inconnu, Tourbières de Saint-Just, Montagne Grande Coulée).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à l'attribution de nouvelles parties de territoire de la forêt publique pour le développement de nouvelles superficies d'exploitation acéricole.

Toutefois, la MRC de Montmagny demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Énergie et des Ressources que des mesures d'harmonisation soient appliquées afin de ne pas entraver les utilisations récréatives pour les quatre sites à potentiel acéricole limitrophes aux infrastructures du Parc des Appalaches.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère responsable de l'attribution des superficies acéricoles de tenir compte des démarches d'évaluation de mise en place de réserves de biodiversité sur le territoire.

ADOPTÉ

6.8 BARRAGE DE LA RIVIÈRE DU MOULIN

La démolition du barrage sur la rivière du Moulin à Saint-Paul-de-Montminy devrait débuter le lundi 20 juin prochain.

6.9 ATELIER AGRICOLE

6.9.1 TERRAIN

Avancement sur le terrain

Montmagny :

Aménagement de terrains pour culture

Puits creusé

Achat des outils et équipements pour la culture

Abri (conteneur) installé

Électricité en cours

Toile suite au branchement de l'électricité

Haie brise-vent et bande riveraine prévue pour la fin de juin

Culture par des partenaires : Soupe au bouton, regroupement immigrants et aspirants L'Arterre (en cours et à venir)

Saint-Paul-de-Montminy :

Aménagement de terrains pour culture

Achats des outils et équipements pour la culture

Électricité en cours

Branchement pour l'eau : À venir

Toile suite au branchement de l'électricité

Culture par partenaires : Simple Clic pour le jardin collectif

Aménagement des espaces pour abriter les équipements : À venir



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.9.2 LOGO



6.9.3 SITE INTERNET

Le coordonnateur à l'aménagement invite les membres du conseil à prendre connaissance du projet de site internet du projet L'Atelier agricole.

6.10 FONDS COVID-19

6.10.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR LES ROUTES

Ce dossier est important et la pandémie a mis de la pression sur l'établissement de nouveaux résidents en région.

À l'item 5.3, la MRC a adopté une nouvelle répartition du fons afin de tenir compte d'une meilleure desserte.

6.10.2 ACHAT LOCAL

Appui financier à l'organisme La Chèvre et le chou de 20 000 \$ pour soutenir la promotion et le développement d'affaires.

6.11 ÉROSION À MONTMAGNY

La responsable des dossiers de cours d'eau et des membres de l'équipe de l'Aménagement de la MRC ont fait le point avec l'équipe de la Ville de Montmagny afin de voir les différentes alternatives pour faire face à l'érosion des berges, notamment dans le secteur à l'ouest du quai.

Une rencontre avec les citoyens est prévue le 17 juin prochain en avant-midi.

6.12 NOS MILIEUX DE VIE EN ACTION

Le 3 juin dernier avait lieu l'événement « Nos milieux de vie en action ». 150 personnes ont pris connaissance de diverses initiatives qui ont été mises de l'avant sur le territoire de la MRC de Montmagny et sur le territoire de la MRC de L'Islet. L'événement a connu un succès et on peut remercier tous les acteurs de l'événement ainsi que tous ceux qui ont participé à cette journée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.13 PROJETS RÉGIONAUX

6.13.1 PROJETS D'INTERVENTIONS CIBLÉES DU PADF 2022-2023

- CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MFFP a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONDITIONNELLEMENT à ce que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles soient jugées admissibles par le MFFP;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour chaque projet décrit à la suite de cette résolution, les montants admissibles à une subvention soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.

QUE Madame Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC, et Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC, soient autorisés à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs dont les propositions de projets sont décrites à la suite de cette résolution.

Projets d'interventions ciblées 2022-2023

MRC de La Nouvelle-Beauce

Numéro de projet : 0260-2022-01

Titre : Images fortes et préjugés : Mise en valeur des filières agricoles et forestières (année 2022-2023)

Promoteur : MRC de La Nouvelle-Beauce

Coût du projet : 10 546.50 \$

Montant demandé au PADF : 7 910.00 \$ (soit 75 % du projet)

MRC Robert-Cliche

Numéro de projet : 0270-2022-01

Titre : Cercle d'innovation forestier (année 2022-2023)

Promoteur : MRC Robert-Cliche

Coût du projet : 11 410.00 \$

Montant demandé au PADF : 7 910.00 \$ (soit 69 % du projet)

Projets régionaux

Numéro de projet : 3000-2022-01

Titre : Camp forêt des profs 2022 (année 2022-2023)

Promoteur : Association forestière des deux rives (AF2R)

2022-06-25
MFB



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Coût du projet : 36 522.50 \$
Montant demandé au PADF : 3 750.00 \$ (soit 10 % du projet)

Numéro de projet : 3000-2022-02
Titre : Viens vivre la forêt 2022 (année 2022-2023)
Promoteur : Association forestière des deux rives (AF2R)
Coût du projet : 15 285.00 \$
Montant demandé au PADF : 3 750.00 \$ (soit 25 % du projet)

Numéro de projet : 3000-2022-03
Titre : Diffusion de la connaissance en aménagement forestier durable (année 2022-2023)
Promoteur : Association forestière du sud du Québec (AFSQ)
Coût du projet : 4 745.00 \$
Montant demandé au PADF : 2 470.00 \$ (soit 52 % du projet)

6.12.2 QUÉBEC CENTRAL

Le Conseil de la MRC est favorable à la reprise des démarches en vue de la conversion de l'emprise ferroviaire du Québec Central. La documentation pour le bail et une entente à venir avec la Fédération des clubs quads seront étudiées au cours de l'été pour une recommandation en septembre.

6.13 PROJETS RÉGIONAUX

7. CORRESPONDANCE

7.1 RISTOURNE MMQ

Dépôt de la confirmation d'une ristourne au montant de 981 \$ au conseil, pour information, tel que demandé par la MMQ.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE GIROUX
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2022 soit acceptée.

ADOPTÉ

2022-06-26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

8 juin 2022

Liste des paiements émis (du 2022-05-04 au 2022-06-07)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200767 (I)			2022-05-04	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	SOLDE VERS. TRANSP. ADAPTÉ	93 339,00 \$
202200768 (I)			2022-05-04	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	SUBV. MRC-FRR 2021	22 382,00 \$
202200769 (I)			2022-05-06	24	FED. QUEBÉCOISE DES MUNIFORMATION COMP.	ÉTHIQUE 05-	4 244,88 \$
202200770 (I)			2022-05-06	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	ANNONCES WEB	159,82 \$
202200772 (I)			2022-05-06	62	VILLE DE MONTMAGNY	ENTENTE INCENDIE	20 549,16 \$
202200773 (I)			2022-05-06	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN LOYER ST-FABIEN	AOÛT À DÉCE	1 600,00 \$
202200774 (I)			2022-05-06	102	PARC REGIONAL DES APPAL	CONTRIBUTION DU MILIEU 1ER E	80 000,00 \$
202200775 (I)			2022-05-06	144	ASSOCIATION DES GESTION INSC.	CONGRÈS C. GAUTHIER	865,31 \$
202200777 (I)			2022-05-06	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER MENSUEL	566,66 \$
202200778 (I)			2022-05-06	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	INSC. CONGRÈS C. PLANTE	363,32 \$
202200779 (I)			2022-05-06	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	L'HONORAIRES PROF.	3 029,82 \$
202200780 (I)			2022-05-06	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS BÉLANGER	484,41 \$
202200781 (I)			2022-05-06	799	TABLE AGROALIMENTAIRE D	ADHESION 2022	172,46 \$
202200782 (I)			2022-05-06	826	CYTECH CORBIN	VÉRIFICATION CHAUFFAGE SQ	901,61 \$
202200783 (I)			2022-05-06	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE 01-04 AU 15-04-22	39 621,84 \$
202200784 (I)			2022-05-06	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGEREU	126,47 \$
202200786 (I)			2022-05-06	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS FORMATION 02-04-22	367,22 \$
202200787 (I)			2022-05-06	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAIR	132,24 \$
202200789 (I)			2022-05-06	1398	CLUB DE GOLF DE MONTMA	PUBLICITÉ ET DROITS DE JEUX	344,93 \$
202200792 (I)			2022-05-06	1756	6TEM TI	BANQUE DE TEMPS	9 198,00 \$
202200793 (I)			2022-05-06	1763	CENTRE DE TRANSFERT TECPROJET COMM.	20222 1/2	8 045,38 \$
202200794 (I)			2022-05-06	1824	GONTHIER, SOPHIE	LOYER MENSUEL	475,00 \$
202200795 (I)			2022-05-06	1940	DIX-ONZE INC	MAJ SITE INTERNET	77,61 \$
202200797 (I)			2022-05-06	1985	ASS. DES MARCHÉS PUBLIC	COTISATION ANNUELLE	100,00 \$
202200798 (I)			2022-05-06	2129	BUROPRO CITATION INC.	2 SUPPORTS PORTABLE	2 269,44 \$
202200799 (I)			2022-05-06	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	11,98 \$
202200800 (I)			2022-05-06	24	FED. QUEBÉCOISE DES MUNIHONORAIRES PROF.		1 207,24 \$
202200801 (I)			2022-05-06	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER CERTIFICATS PATRIMO	2 659,82 \$
202200802 (I)			2022-05-06	2183	SOLOTECH	ACCESSOIRES ZOOM	1 490,93 \$
202200803 (I)			2022-05-06	2553	DISTRIBUTION ACTION SPOR	ÉQUIPEMENTS PÉTANQUE INTÉ	7 249,11 \$
202200804 (I)			2022-05-06	2554	ARCHÉO-QUÉBEC	MEMBERSHIP ANNUEL	114,98 \$
202200831 (I)			2022-05-16	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 464,36 \$
202200832 (I)			2022-05-16	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KATENTRETIEN	MÉNAGER SQ	790,00 \$
202200833 (I)			2022-05-17	126	MRC DE L'ISLET	PARTICIPATION MRC PATRIMOIN	21 600,00 \$
202200834 (I)			2022-05-17	172	HOTEL L'OISELIERE	HÉB. P. GARIÉPY MAI	147,56 \$
202200835 (I)			2022-05-17	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	PROJETS ÉVEIL MUSICAL	1 021,10 \$
202200836 (I)			2022-05-17	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGEREU	1 182,38 \$
202200838 (I)			2022-05-17	1522	MORNEAU, MÉLANIE	CORRECTIONS CARTE TOURISTI	1 164,13 \$
202200840 (I)			2022-05-17	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	56,00 \$
202200842 (I)			2022-05-17	172	JTI INC. / (PRO CONTACT INF	PORTABLE POUR CLIMATISATIO	1 296,92 \$
202200843 (I)			2022-05-17	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	9 926,17 \$
202200844 (I)			2022-05-17	2055	JHA PHOTOGRAPHIE	FORFAIT 34 PHOTOS	2 720,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

8 juin 2022

Liste des paiements émis (du 2022-05-04 au 2022-06-07)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200845 (I)			2022-05-17	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES TOURISME	126,19 \$
202200849 (I)			2022-05-17	2569	BONNAFOUS, THIERRY	1ER VERS. PROJET 535122-22-01	17 512,49 \$
202200850 (I)			2022-05-05	17	REVENU CANADA	DAS AVRIL 2022	14 304,04 \$
202200851 (I)			2022-05-05	17	REVENU CANADA	DAS AVRIL 2022	2 106,28 \$
202200852 (I)			2022-05-05	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS AVRIL 2022	45 270,97 \$
202200853 (I)			2022-05-06	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 27-03 AU 23-04-22	1 483,92 \$
202200854 (I)			2022-05-05	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE AVRIL	497,44 \$
202200855 (I)			2022-05-10	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC	696,80 \$
202200856 (I)			2022-05-06	111	TELUS Mobilité	TELUS CONNECT	58,34 \$
202200857 (I)			2022-05-06	549	S S O - GROUPE FINANCIER /	PRIME ASS.-COLL. MAI	13 366,42 \$
202200858 (I)			2022-05-06	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 27-03 AU 23-04-22	6 620,60 \$
202200907 (I)			2022-05-27	24	FED. QUEBÉCOISE DES MUNIFORMATION	RÔLES ÉLUS	2 900,68 \$
202200908 (I)			2022-05-27	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ RÉCUPÉRATION	1 816,62 \$
202200909 (I)			2022-05-27	67	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCAL IMMIGRATION, LOCAL MA	610,19 \$
202200910 (I)			2022-05-27	367	FORMACA	PIQUETS ROUGES	41,39 \$
202200911 (I)			2022-05-27	826	CYTECH CORBIN	DÉMARRER CHILLER	1 260,60 \$
202200912 (I)			2022-05-27	861	ÉCOGÉNIE INC.	SURVEILLANCE BARRAGE ST-PA	1 178,49 \$
202200913 (I)			2022-05-27	968	BISTRO LAFONTAINE	REPAS 12-04-2022	422,94 \$
202200916 (I)			2022-05-27	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	SOUTIEN TECHNIQUE GESTION F	1 207,24 \$
202200917 (I)			2022-05-27	1756	6TEM TI	5 PORTABLES	8 044,05 \$
202200918 (I)			2022-05-27	1968	TERMINIX CANADA	CONTRAT DE SERVICE PIGEONS	422,64 \$
202200919 (I)			2022-05-27	2029	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRE M.-A. BERNARD	320,73 \$
202200920 (I)			2022-05-27	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE	CCERTIFICAT PRIX PATRIMOINE	50,00 \$
202200921 (I)			2022-05-27	2183	SOLOTECH	2 CAMÉRAS USB	1 599,71 \$
202200922 (I)			2022-05-27	2573	BUREAUTIQUE INTER-RIVES	CONTAT D'ENTRETIEN TIMBREU	320,76 \$
202200923 (I)			2022-05-27	2574	HÉBERT, YVES	DÉPL. LAURÉATS PRIX PATROIM	70,76 \$
202200924 (I)			2022-05-31	2575		PRÊT FU 7222-22-06	25 000,00 \$
202200927 (I)			2022-05-31	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CONSEIL SPÉCIALISTES	1 000,28 \$
202200928 (I)			2022-05-31	119	MRC DE BELLECHASSE	CRÉDIT PARTICIPATION PADF	41 855,16 \$
202200929 (I)			2022-05-31	148	IMPRESSION RIVE-SUD	10 000 CARTES NAPPERON	2 432,87 \$
202200930 (I)			2022-05-31	566	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	258,69 \$
202200931 (I)			2022-05-31	1415	DANIEL THIBAUT, PHOTO	SÉANCE PHOTOS EXTÉRIEURE	735,84 \$
202200935 (I)			2022-05-31	1733	CENTRE DE TRANSFERT TECPROJET	AT518 ACTION CLIMAT	3 449,25 \$
202200935 (I)			2022-05-31	2031	SOLUTIONS WEBILIO	PAGE ACCUEIL PORTAIL EMPLOI	2 609,93 \$
202200936 (I)			2022-05-31	2136	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	1 521,12 \$
202200937 (I)			2022-05-31	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KATENTRETIEN	MÉNAGER SQ	790,00 \$
202200938 (I)			2022-05-31	2577	L'ÉCHO D'EN HAUT INC.	PUBLICITÉ PROG. FIN. ÉCONOMI	216,26 \$
202200940 (I)			2022-05-31	2578	NORSECO	MAIS ET MICROPOUSSES	294,78 \$
202200942 (I)			2022-05-31	1956	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	SUBV. PACTE RURAL COUR ÉCO	18 882,50 \$
202200943 (I)			2022-05-20	111	TELUS Mobilité	CLÉS INTERNET	81,54 \$
202200944 (I)			2022-05-30	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	4 908,46 \$
202200945 (I)			2022-05-30	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 339,88 \$
202200946 (I)			2022-05-25	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	54,90 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

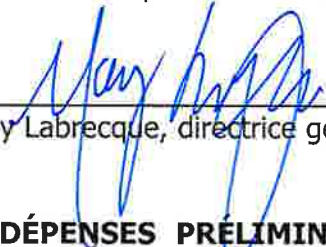
MRC MONTMAGNY							8 juin 2022
Liste des paiements émis (du 2022-05-04 au 2022-06-07)							Détaillée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200947 (I)			2022-05-30	1276	GROUPE NEGOTEL INC.	LIGNE CENTREX	122,07 \$
202200948 (I)			2022-05-31	2579	CLUB VOYAGES MONTMAGN	BILLETS D'AVION FRANCE JUIN 2	6 031,65 \$
202200970 (I)			2022-06-02	1646	PRÊT FLI URGENGE	7230-22-02	50 000,00 \$
202200971 (I)			2022-06-02	2584	PRÊT FLI	7222-22-04	30 000,00 \$
202200973 (I)			2022-06-02	1240	INDUSTRIELLE-ALLIANCE AS	ASSURANCE-PRÊT 7222-22-06	281,66 \$
202200771 (I)	10631		2022-05-06	61	ASS. DIRECTEURS GENE	ADHESION N. LABRECQUE 2022	1 114,88 \$
202200776 (I)	10632		2022-05-06	196	CENTRE FORM. PROF.	BOURSE GALA FINISSANTS	150,00 \$
202200785 (I)	10633		2022-05-06	852	KONE INC.	ASS. INSPECTION INCENDIE	281,17 \$
202200788 (I)	10634		2022-05-06	1163	SIMPLE CLIC	TEMPS ET PREPARATION ATELIE	535,28 \$
202200790 (I)	10635		2022-05-06	1498	MRC DE BEAUCE-SARTIGAN	FRAIS ENTENTE SECTORIELLE 2	5 000,00 \$
202200791 (I)	10636		2022-05-06	1516	TREMCA	ADHESION 2022	10 000,00 \$
202200796 (I)	10637		2022-05-06	1960	THOMSON REUTERS CANAD	LOI FISCALITE MAJ 62	51,45 \$
202200805 (I)	10638		2022-05-06	2555	VIRTUA	PROJET SITE WEB 1/2	1 352,11 \$
202200837 (I)	10639		2022-05-17	1438	SERVICE D'ENTRETIEN MARI	DEMONTRE TUNNELS SQ.	275,94 \$
202200839 (I)	10640		2022-05-17	1617	JACQUES CARON INC.	PAPIER HYGIENIQUE. SAVON ET	226,16 \$
202200841 (I)	10641		2022-05-17	1670	PURULATOR INC.	ENVOIS	6,90 \$
202200846 (I)	10642		2022-05-17	2131	EQUIP. D'ARPENTAGE CANS	NIVEAU J. PROULX	224,20 \$
202200883 (I)	10644		2022-05-19	2134	BÉLANGER, ALEXANDRE	VENTE TX RETRAIT S. NOEL	5 076,00 \$
202200884 (I)	10645		2022-05-20	2567	SUBV. PRR C03019PRR0138		12 000,00 \$
202200886 (I)	10646		2022-05-20	2571	SUBV. PAD P-171278		16 000,00 \$
202200888 (I)	10647		2022-05-20	2568	SUBV. PAD P-177883		23 000,00 \$
202200914 (I)	10648		2022-05-27	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	76,57 \$
202200915 (I)	10649		2022-05-27	1479	ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-	IMPRIMANTE LAB CRÉATIF	2 085,62 \$
202200932 (I)	10650		2022-05-31	1673	FORTIN, ROBERT	RECouvrement BRAS CHAISE	11,50 \$
202200938 (I)	10652		2022-05-31	2575	VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATION	VÉRIFICATION SYSTÈME ET BAT	255,82 \$
202200972 (I)	10653		2022-06-02	2585	SUBV. RÉNO-RÉGION		3 661,05 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							740 321,16 \$
Total des paiements émis							740 321,16 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							173 777,97 \$
Total des dépôts direct							566 543,19 \$
							740 321,16 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 740 321.16 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 9 JUIN 2022

Voir la liste jointe.

8.3 ÉTAT DU 31 DÉCEMBRE 2021

Le document déposé aux vérificateurs a été déposé au conseil session tenante pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 KEOLIS – TRANSPORT INTERURBAIN

De l'information a été reçue directement de l'entreprise Keolis afin de préciser que Montmagny allait continuer à être desservie par le service d'autobus. Dossier à suivre!



No de résolution
ou annotation

2022-06-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

10. VARIA OUVERT

10.1 **TOURNOI DE GOLF DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY**

M. Bruno Gagné ne pourra participer au tournoi prévu le 17 juin prochain. Une personne en remplacement sera trouvée afin de compléter l'équipe.

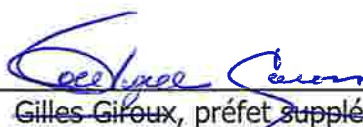
11. AJOURNEMENT AU 21 JUIN 2022 À 17H00

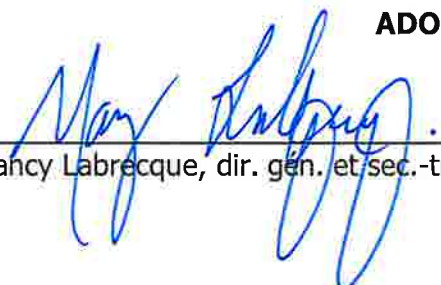
IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session soit ajournée au mardi 21 juin à 17h.

ADOPTÉ


Gilles Giroux, préfet suppléant


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

